AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-4-77111231

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique Nº 89 (7ème envoi de 1977) - 6 Avril 1977

LA PROTECTION DES CULTURES DE CEREALES

Organisation du réseau d'avertissements pour la campagne 1977

Depuis quelques années, l'attention des producteurs de céréales est attirée par des attaques parfois spectaculaires sur leurs cultures. Pour les ravageurs, on peut simplement citer les pucerons en 1976. Pour les maladies, outre les essais menés depuis 1970 qui mettent en évidence des pertes parfois sensibles de rendement, on peut faire état des attaques de Rouille jaune en 1975.

Une étroite concertation entre l'I.T.C.F., l'I.N.R.A. et le Service de la Protection des Végétaux permet régulièrement de rassembler les données disponibles et d'unir les efforts de chaque organisme pour améliorer nos connaissances. Cette année encore, avant les époques critiques, des préconisations générales seront publiées, en particulier dans le Producteur Agricole Français et les Bulletins d'avertissements agricoles. Ces mises au point ont pour but d'informer les praticiens sur les différents ennemis possibles de leurs céréales et sur les interventions qu'on peut envisager en cas de besoin. Mais, en cours de campagne, il est nécessaire que les producteurs de céréales soient en mesure d'apprécier les risques réels encourus.

C'est pourquoi le Service de la Protection des Végétaux et l'I.T.C.F. ont décidé de développer, en collaboration avec l'I.N.R.A. et l'A.C.T.A., les Chambres d'Agriculture et les Coopératives, le réseau d'avertissements sur les cultures de céréales qui, rappelons le, avait déjà fonctionné en 1976 à une échelle expérimentale. L'objectif à atteindre se situe à deux niveaux :

1°/ Il s'agit de suivre, dans chaque secteur, l'évolution de la situation phytosanitaire des céréales.

Les informations seront diffusées par le canal des bulletins d'avertissements agricoles (abonnement 50 F. par an auprès du Service de la Protection des Végétaux), par le répondeur agrométéorologique du Gers (Tél. 05.14.54) et par les journaux régionaux.

2°/ Il est bien évident cependant que, compte tenu de la grande variabilité des cultures de céréales, il n'est pas possible de donner, par ces canaux d'information, des conseils précis au niveau de chaque parcelle.

Seul l'agriculteur alerté par les avertissements est en mesure d'apprécier l'état sanitaire exact sur son exploitation. Ce n'est qu'en fonction de quelques contrôles simples en culture qu'il pourra juger de la conduite à tenir (traitement ou non traitement).

Afin de mener à bien ce programme qui intéresse notre pays tout entier, il était nécessaire de prévoir une organisation largement décentralisée. Dans ce but, des groupes de "Protection des cultures de céréales" sont actuellement mis en place dans chaque région à l'initiative du Service de la Protection des Végétaux chargé des Avertissements agricoles. Ce service aura donc à jouer un rôle de coordination entre les participants au réseau, mettre au point concrètement l'implantation des postes d'observations, assurer l'information des observateurs, centraliser et exploiter les données,

P.1116

assurer une première diffusion des avertissements.

Si vous désirez vous associer à cette action, ou tout simplement bénéficier des services qu'elle offrira aux praticiens, nous vous invitons à prendre contact avec la Station d'Avertissements agricoles qui vous donnera tous renseignements utiles.

/GRANDES CULTURES/

COLZA :

- Méligèthes :

Le colza entrant maintenant en pleine floraison, les dégâts ne sont plus à craindre. Dans les cultures plus tardives, le seuil d'intervention à retenir pour un éventuel traitement se situe au niveau de 2 à 3 méligèthes par inflorescence, soit une douzaine d'insectes par pied.

- Charançons des siliques :

Les populations demeurent faibles et stationnaires ; par contre, un relèvement des températures aura une incidence directe sur l'augmentation des risques. Le seuil d'un charançon par inflorescence principale peut être conservé pour décider d'un traitement.

Rappelons que seuls les produits non dangereux pour les abeilles sont actuellement utilisables, à savoir : phosalone à 1.200 g de m.a./ha et, avec des températures ambiantes voisines de 16-17° C, endosulfan à 600 g de m.a./ha, toxaphène et polychlorocamphanes à 4.000 g de m.a./ha.

CEREALES :

- Blé :

Stade moyen, début redressement (4-5). Les risques actuels concernent les maladies du pied (Piétin verse, Fusariose). Cependant, sur l'ensemble des observations effectuées, les attaques sont généralement faibles à très faibles. Il demeure donc préférable d'attendre un stade plus avancé de végétation pour envisager une éventuelle intervention ; ce recul permettant, entre autre, de lutter contre les premières manifestations des maladies du feuillage (Septoriose, Rouilles, Oïdium ...).

Dans le cas de fortes infestations en Piétin verse et Fusariose du pied (30 % des pieds présentant des symptômes d'attaque sur gaine), on peut se contenter d'intervenir avec un produit spécifique à base de bénomyl (Benlate à 0,400 kg de produit commercial à l'ha) ou carbendazime (Bavistine à 0,400 kg de produit commercial à l'ha), ou mieux choisir une spécialité contenant l'une de ces deux matières actives associée avec du manèbe ou du mancozèbe (Epidor, Epidor P, Cérébel, Grex, Bavistine M, Cérébel N, Grex T X ou Peltar).

- Orge d'hiver :

Stade moyen, redressement (5 à 6). Les maladies actuellement observables sont : l'Oïdium et, plus rarement, maladies du pied et Rhynchosporiose (attention à la confusion possible entre Oïdium avorté et Rouille brune, cette dernière se présentant sous l'aspect d'une pustule sur feuille).

En ce qui concerne les interventions, ce qui vient d'être dit pour le blé demeure valable.

Quant aux attaques d'Oïdium, leur gravité ne justifie pas une intervention dans la majorité des cas. Si un traitement est jugé cependant nécessaire, utiliser une spécialité autorisée pour cet usage.

.../...

Supprimer la végétation inutile, en particulier les rameaux oubliés à la taille et traînant sur le sol.

CULTURES LEGUMIERES

- Teigne du poireau :

Nous rappelons les termes du bulletin N° 87 du 16 mars 1977. Dans les plantations habituellement contaminées, une nouvelle application pourrait être envisagée en tenant compte de la législation concernant les limites d'emploi des produits.

- Septoriose du céleri :

Cette maladie est souvent appelée "rouille" par les maraîchers, sans doute à cause des petites taches qu'elle provoque sur les feuilles et parfois leurs pétioles.

Sa transmission aux cultures de l'année est assurée de plusieurs manières : par les déchets de récolte de l'année précédente ; par les semences ; à partir de jeunes plants contaminés en pépinière.

Parmi les techniques permettant la meilleure prévention de cette maladie, il faut retenir :

- le traitement des semences, soit par trempage dans une solution contenant 0,2 % de thirame, à 30° C pendant 24 heures ou dans de l'eau chaude à 50° C durant 25 minutes, soit par poudrage humide avec des fongicides à base de thirame ou de zinèbe;

- la protection des plants dès leur levée et avant la plantation par des pulvérisations répétées tous les 10 jours environ, avec un produit fongicide à choisir parmi :

.oxyquinoléate de cuivre à 60 g de Cu/hl (Quinolate 20) ;
.bénomyl à 40 g/hl de matière active (Benlate) ;
.carbendazime à 40 g/hl de matière active (Bavistine) ;
.captafol à 160 g/hl de matière active (Difosan, Orthodifolatan) ;
.mancozèbe à 160 g/hl de matière active (Dithane M 45, Sandozèbe) ;
.manèbe à 160 g/hl de matière active (nombreuses spécialités) ;
.méthylthiophanate à 70 g/hl de matière active (Pelt 44) ;
.les associations carbatène + manèbe (Mancatène 80, Organil 66),
bénomyl + mancozèbe (Epidor).

Après plantation, la protection doit être également assurée. Les produits mentionnés pour la protection des jeunes plants, auxquels il faut ajouter tous produits cupriques à 250 g de Cu/hl, sont également à utiliser. Le renouvellement des applications doit tenir compte à la fois du développement de la végétation et des conditions climatiques de l'année.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef
de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

P 117

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du pommier et du poirier :

Dans les vergers non traités, les premières taches de la tavelure du pommier sont apparues tandis que sur poirier une deuxième sortie importante est en cours. Pour les deux espèces, une nouvelle série de taches va se manifester dans les jours à venir.

En raison du temps perturbé et des risques toujours sérieux de projections abondantes lors de chaque précipitation, il est conseillé de renouveler la protection dès réception.

Dans les vergers sensibles à l'araignée rouge (P. ulmi), on pourrait préférer l'un des produits suivants, freinateurs d'acariens : mancozèbe, méthylthiophanate ou encore, pour les variétés ne craignant pas la rugosité (Russeting), le bénomyl. Rappelons que la liste des substances antitavelures a été donnée dans le bulletin N° 87 du 16 mars.

- Oïdium du pommier :

Dans les vergers sensibles, on peut soit ajouter un antioïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure (voir bulletin N° 87 du 16 mars), soit effectuer un soufrage par poudrage dont l'action freinatrice vis-àvis des araignées rouges (P. ulmi) n'est pas négligeable.

/TOUS ARBRES FRUITIERS/

- Araignées rouges (Panonychus ulmi) :

Les premiers adultes sont apparus et des oeufs d'été seront déposés dès le relèvement des températures. Nous rappelons les termes du précédent bulletin en ce qui concerne le traitement à effectuer si le seuil de 30 formes mobiles par feuille est atteint.

/V I G N E/

- Oïdium :

Ce champignon apparaît généralement très tôt, peu après la sortie des premières feuilles. Le traitement préventif de base consiste en un poudrage à l'aide de soufre (freine les acariens), lorsque les bourgeons ont de 5 à 7 cm de longueur.

Opérer au cours d'une belle journée calme, en particulier sur les cépages sensibles et dans les parcelles habituellement infestées.

- Black-rot :

Les projections d'ascospores ont commencé et s'amplifieront lors des précipitations à venir. Dans les quelques parcelles très atteintes l'année dernière (vignoble du Tarn) et dans celles situées dans les foyers habituels (Armagnac, Aveyron), effectuer un premier traitement au stade 2 à 3 feuilles étalées.

Employer une des matières actives ci-dessous :

- captafol à 750 g de m.a./ha
- captane à 700 g " "
- produits cupriques à 2 kg/ha de cuivre métal.
- dichlofluanide à 1 kg de m.a./ha
- folpel à 700 g " "
- mancozèbe à 1,2 kg " "
- manèbe à 1,2 kg " "
- propinèbe à 1,2 kg " "
- zinèbe à 1 kg " "

De nombreuses spécialités contiennent en association plusieurs des fongicides ci-dessus et sont autorisées également pour lutter contre le Black-rot.

- Mildiou :

Cette année, la végétation est très précoce dans la plupart des situations. En conséquence, on peut redcuter localement les premières contaminations si le temps devient favorable à la maladie.

Il est donc fortement conseiller de veiller au bon écoulement des eaux afin d'éviter la formation de flaques souvent responsables de l'installation des premiers foyers.

.../...